

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01 + HEBDOS**

Le ministre des Finances et de l'Économie fait le point sur la rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres des Finances

Chelsea, le 16 décembre 2013 – À la suite de la rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres des Finances, qui a eu lieu aujourd'hui au lac Meech, le ministre des Finances et de l'Économie, M. Nicolas Marceau, a fait le point sur les sujets qui y ont été abordés.

Bonification du système de revenus de retraite

M. Marceau est déçu et surpris de la décision unilatérale du gouvernement fédéral de mettre fin aux travaux sur la bonification des régimes publics de retraite. « À cet égard, je tiens à préciser que le gouvernement du Québec demeure favorable à une bonification graduelle et pleinement capitalisée du Régime de pensions du Canada (RPC) et du Régime de rentes du Québec au moment où la situation économique sera plus propice. Or, M. Flaherty a été clair : il n'est plus question d'en discuter. La logique fédérale est à deux vitesses : pour les régimes de retraite publics, s'il n'y a pas d'unanimité, il n'est pas question d'en discuter. Mais pour un régulateur unique des valeurs mobilières, le gouvernement fédéral continue d'aller de l'avant malgré l'opposition du Québec », a indiqué le ministre.

Par ailleurs, le ministre a tenu à rappeler la mise en place prochaine des régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER) à la suite de l'adoption du projet de loi n^o 39 par l'Assemblée nationale le 3 décembre 2013. Ces régimes viendront faciliter l'épargne retraite pour tous les Québécois dès juillet 2014.

Situation économique et budgétaire

Le ministre a indiqué qu'au chapitre de la situation économique, le Québec fait face à une croissance modérée, comparable à celle observée au Canada et aux États-Unis, et qui est marquée par une faible inflation. « Cette faible inflation a un impact négatif important sur les revenus fiscaux au Québec. Toutefois, le marché du travail au Québec demeure sur une tendance positive avec une création de 50 000 emplois au cours des onze premiers mois de l'année 2013 comparé à la même période en 2012. Par ailleurs, les plus récentes perspectives de croissance économique laissent entrevoir une croissance plus vigoureuse pour l'année 2014. Ainsi, après une hausse de 0,9 % en 2013, le PIB réel augmentera de 1,8 % en 2014 », a indiqué le ministre.

Au sujet d'un éventuel resserrement des règles hypothécaires, M. Marceau a demandé à M. Flaherty de se montrer créatif quant aux mesures envisagées pour ne pas nuire aux marchés immobiliers en équilibre, dont celui du Québec.

Retour du déséquilibre fiscal

M. Marceau a fait valoir que plusieurs décisions récentes du gouvernement fédéral ont des répercussions importantes sur les finances publiques du Québec, dont le maintien des plafonds à la péréquation, l'imposition d'un plafond au Transfert canadien en matière de santé (TCS), l'abolition du crédit d'impôt pour les fonds de travailleurs et le détournement d'une partie des fonds destinés à l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail (EMT) au profit de la nouvelle Subvention canadienne pour l'emploi (SCE).

« Dans le contexte où le gouvernement fédéral a apporté à des programmes destinés aux provinces plusieurs changements unilatéraux qui viennent accentuer la pression sur le financement des services publics alors qu'il enregistrera des surplus budgétaires importants à compter de 2015, tout est en place pour un retour au déséquilibre fiscal. Ottawa s'apprête donc, une fois de plus, à engranger des surplus budgétaires sur le dos des provinces. Cette situation est inacceptable. Je presse donc le gouvernement fédéral de corriger le tir dès maintenant », a indiqué le ministre.

Fin de l'Entente sur le marché du travail en 2014

« Il n'est pas acceptable que le gouvernement fédéral détourne des fonds d'une entente qui a fait ses preuves en matière de formation de la main-d'œuvre au profit d'un nouveau programme fédéral qui va nuire aux efforts du Québec quant à la réinsertion des travailleurs sur le marché du travail. Je tiens à rappeler que la formation de la main-d'œuvre relève de la compétence des provinces, et que celles-ci sont les mieux placées pour rendre ces services à la population puisqu'elles connaissent les réalités de leur marché du travail », a martelé le ministre.

Par conséquent, le ministre des Finances et de l'Économie a réitéré au gouvernement fédéral la volonté de son gouvernement de ne pas participer à la SCE et qu'elle ne s'applique pas sur son territoire. « Fort d'un consensus établi à l'Assemblée nationale et avec ses partenaires du marché du travail, le gouvernement du Québec demande un droit de retrait avec pleine compensation ainsi que le renouvellement de l'EMT selon les modalités actuelles », a rappelé le ministre.

Fin du crédit d'impôt relatif aux fonds de travailleurs

Le Québec est en désaccord avec l'orientation fédérale d'abolir le crédit d'impôt pour fonds de travailleurs puisque cette décision unilatérale aura un impact important sur l'investissement au Québec qui se manifestera par une diminution de l'apport de capitaux pour le financement des PME québécoises et pour les fonds privés de capital de risque. « Ce geste affectera aussi l'épargne des travailleurs, principalement de la classe moyenne, étant donné l'utilisation des fonds de travailleurs comme véhicule d'épargne pour la retraite. Nous demandons donc au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision à cet égard », a précisé le ministre.

Nouveau plan fédéral en matière d'infrastructure

Le ministre Marceau a indiqué que neuf mois se sont écoulés depuis l'annonce du nouveau plan fédéral en matière d'infrastructure en mars 2013 et que les provinces

sont toujours en attente des paramètres du Fonds Chantiers Canada. « À la vitesse où vont les choses, je m'inquiète que le plan ne soit pas prêt à temps pour que les projets prévus pour la saison de construction 2014 ne puissent en bénéficier. Nous attendons avec impatience que s'amorcent les négociations afin qu'à l'expiration des ententes actuelles, le 1^{er} avril 2014, les fonds soient disponibles pour permettre le démarrage de projets aussitôt que possible », a souligné M. Marceau.

Le ministre a conclu en rappelant que le Québec a dû faire face par le passé à de multiples difficultés dans la mise en œuvre des programmes fédéraux en infrastructure. Par conséquent, le gouvernement souhaite que sa part des fonds fédéraux du nouveau plan en infrastructure lui soit versée sous la forme d'un transfert en bloc, dans le respect de ses priorités et de ses compétences.

- 30 -

Source : Mélanie Malenfant
Directrice adjointe et attachée de presse
Cabinet du ministre des Finances
et de l'Économie
418 643-5270
514 873-5363